

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 03/10/2022

Président : M. FOPPIANI

Présents : Me POLICON, MM. TAVENOT, ALVES

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

**La commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs.**

**La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2022 / 2023.**

\*\*\*\*\*

## **COUPE DU VAL DE MARNE SENIORS -VAL DE BIEVRE FC 1 / PHARE ST. ZARZISSIEN 1 #25154828 Du 25/09/2022**

Réserve du club de **PHARE ST. ZARZISSIEN 1** sur la qualification et la participation des joueurs de l'ensemble des joueurs du club de **VAL DE BIEVRE FC 1** se présentant avec des licences non valides sauf pour un joueur.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme. Jugeant en premier ressort,

Considérant que les dispositions de l'article 7.1 du R.S.G du District du VDM imposent que pour participer aux rencontres des compétitions officielles organisées par le district, les joueurs doivent être titulaires d'une licence régulièrement établie au titre de la saison en cours.

Après vérification, il s'avère que le joueur **YATABARE Lassana Lic. N° 9602713451 26/06/2022, lendemain de la rencontre**, n'était pas en possession de sa licence régulièrement enregistrée, même non validée, le jour de la rencontre.

***Par ces motifs, la commission dit ce joueur non qualifié pour participer à la rencontre en rubrique, dit la réserve fondée et dit match perdu par pénalité au club de VAL DE BIEVRE FC 1 et match gagné au club de PHARE ST. ZARZISSIEN 1 qualifié pour la suite de la compétition.***

**Débit** : VAL DE BIEVRE FC                      50€  
**Crédit** : PHARE ST. ZARZISSIEN            43, 50€